

**SUICIDE DE CHRISTINE RENON, directrice à Pantin (93)**

**Pour que cela ne se reproduise PLUS JAMAIS, exigeons du Ministre et du gouvernement l'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail en abrogeant les contre-réformes et la satisfaction des revendications de la profession !**

QUAND UN AGRICULTEUR MET FIN À SES JOURS, ON SAIT QUE C'EST À CAUSE DE SES CONDITIONS DE TRAVAIL... PAREIL POUR UN POLICIER, POUR PLEIN D'AUTRES PROFESSIONS ...



MAIS QUAND C'EST UN ENSEIGNANT, CERTAINS S'ACHARNENT TOUJOURS À TROUVER D'AUTRES RAISONS.

**RASSEMBLEMENT intersyndical devant l'Inspection académique (Bd Charles Nédélec) jeudi 3 octobre à 12h15**

Depuis plusieurs jours, à la suite du suicide de Christine Renon et de la lecture de son courrier dans les salles des maîtres et sur les réseaux sociaux, la consternation et la sidération ont laissé la place à la colère et à l'indignation.

La dégradation de nos conditions de travail, qui a conduit à ce nouveau drame, n'est le fait ni d'une catastrophe naturelle ni celui d'un processus irréversible, mais bien la conséquence directe des contre-réformes menées par les gouvernements et les ministres successifs.

Stopper la détérioration de nos conditions de travail et répondre véritablement à la situation insupportable décrite par notre collègue Christine Renon nécessite que des mesures d'urgence soient immédiatement prises :

- L'abaissement général des effectifs dans les classes :** Baisse immédiate des seuils insupportables de 30 en maternelle et de 27 en élémentaire en zone banale. Pas une classe à plus de 25 élèves ! Ouverture immédiate des classes demandées par les écoles et aucun poste vacant ! Pour pourvoir tous ces postes nécessaire : Réouverture immédiate de la liste complémentaire et recrutement immédiat de PE avec le statut de fonctionnaires.
- L'arrêt de l'inclusion systématique** qui génère difficultés, perturbations et souffrance chez les élèves, les personnels enseignants et les AESH. Respect du droit de chaque enfant à bénéficier d'une scolarité dans une structure (classe, établissement) adaptée à la nature et au degré de son handicap et création des postes à hauteur des besoins ! Affectation immédiate des AESH indispensables avec un vrai salaire et le statut de fonctionnaire avec un temps plein pour tous ! Abandon des PIAL dont l'objectif est de faire des économies sur le dos des élèves handicapés et des AESH et retour aux notifications individuelles délivrées par la MDPH !
- L'arrêt de la réforme des rythmes scolaires et de la territorialisation de l'école :** passage immédiat à 4 jours de toutes les écoles au niveau national. Abrogation des décrets Peillon-Hamon et Blanquer. Séparation du scolaire et du périscolaire, arrêt des PEdT.
- L'application immédiate des normes REP/REP+ (taux d'encadrement, décharges de direction et indemnités)** à toutes les écoles difficiles
- Concernant les directeurs d'écoles, amélioration immédiate de leurs conditions de travail :** Augmentation des décharges de service, une aide administrative à temps complet et dans le cadre d'un emploi statutaire de fonctionnaire dans toutes les écoles, arrêt des fusions, des tentatives de regroupements d'écoles, de regroupements écoles-collège avec « l'école du socle », abandon du projet de transformer le directeur en supérieur hiérarchique .
- Application systématique de l'article 11 du statut de fonctionnaire :** protection inconditionnelle et immédiate des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions par la hiérarchie
- Retrait du projet Macron/Delevoye de régime unique de retraite par points supprimant le Code des pensions et les 42 régimes de retraite,** ce qui aboutirait à faire baisser de 30 à 40% les retraites des enseignants du premier degré. Maintien du code des pensions et des 6 derniers mois pour le calcul de notre pension.
- Augmentation générale des salaires :** +18% de la valeur du point d'indice, en rattrapage des 400€ par mois en moins de pouvoir d'achat avec l'effet conjugué du gel du point d'indice et de l'inflation depuis 2000.

Le SNUDI-FO 13 appelle les collègues à se regrouper sur ces revendications, en particulier en participant aux RIS organisées par le SNUDI-FO, à les faire valoir à tous les niveaux : IEN, IA, Recteur, Ministre.

**> VOIR LE CALENDRIER DES RIS < (en cours de programmation)**

Jeudi 3 octobre se dérouleront les obsèques de Christine Renon. Le SNUDI-FO, avec les autres organisations syndicales, appelle les enseignants à se rassembler à 12h15, devant l'Inspection académique des Bouches du Rhône pour d'exprimer leur émotion et leur solidarité avec la famille et les proches de Christine Renon et leur détermination à exiger du ministre la prise en compte des revendications pour que cela ne se reproduise plus !

Un préavis de grève a été déposé permettant aux enseignants de couvrir les collègues qui souhaiteraient faire le déplacement sur la journée. Rappel : les déclarations d'intention de grève étaient à déposer avant lundi 30 septembre à minuit.

Les organisations syndicales seront reçues par le DASEN le jeudi 3 octobre à 11h30.



**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13**

**Bulletin d'adhésion « spécial rentrée 2019 » à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en autant de mois restant en 2019

**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.**

**Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :**

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lors que vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site



Un renseignement ? Une question ? **Contactez-nous !**



Rejoignez-nous sur Facebook **Snudi FO Treize**